



Contrat de Formation qui vaut convention N° 17792

Entre les soussignés :

◆ Positiv' Formation

Z.A. l'Hermitière - 9 rue de l'Épine
35 230 ORGERES
Numéro de Déclaration d'Activité : 53350813735 enregistré
auprès du Préfet de Région Bretagne

◆ Intérim Qualité SARL

Le complexe Henri Gautier
71 rue Henri Gautier
44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Représenté par : Mme MEHEUST Cindy

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

Positiv' Formation organise l'action de formation suivante :

N° session : A260ABA

Chaque action de formation est définie par un contenu d'action de formation joint au présent contrat.

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Intitulé : ECH002 - Monteur d'échafaudages

Objectifs :

- Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Adopter un comportement responsable lors de la mise en œuvre ou de l'utilisation d'échafaudages.
- Communiquer, rendre compte.
- Aménager l'aire de travail.
- Mettre en œuvre et utiliser les matériels et équipements assurant sa propre sécurité.
- Monter et démonter une structure simple d'échafaudage fixe et roulant (préfabriqué et/ou multidirectionnel et/ou tubes et colliers).
- Installer des planchers de travail et de circulation.
- Mettre en œuvre les dispositifs assurant la stabilité de l'échafaudage.
- Mettre en œuvre les dispositifs adaptés aux contraintes particulières des chantiers.
- Contrôle périodique et entretien des éléments d'échafaudage. Appliquer les principes de manutention de la profession.

Moyens, méthodes : **Formation théorique** en salle, exposés, travail de groupe, cas concrets (durée : 2 jours).
Applications pratiques sur chantiers écoles. Montages et démontages de plusieurs échafaudages. Mise en sécurité du chantier (durée : 3 jours).

Modalités Evaluation : Les évaluations sont effectuées en continu pendant toute la durée de la formation. Questionnements oraux, questionnaires à choix multiples, évaluation pendant la partie pratique avec grille d'évaluation pratique. Note globale supérieure ou égale à 70/100. Objectifs 2 + 5 supérieurs ou égaux à 14/20. Objectifs 6 + 7 + 8 + 9 supérieurs ou égaux à 35/50. Dans le cas où le stagiaire n'aurait pas répondu aux trois critères permettant l'obtention du niveau "Monteur", il sera validé au niveau "Aide Monteur" sous réserve d'obtenir une note minimale de 35/50 aux objectifs 1+4+5+6+10. A l'issue des épreuves de fin de stage effectuées dans le respect des objectifs fixés par le référentiel de compétence, l'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une attestation aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat. Dans le cas où le stagiaire aura satisfait aux critères d'obtention mais ne disposerait pas de l'expérience requise, il recevra une attestation de fin de stage. L'attestation de formation professionnelle sera délivrée au vu d'une attestation d'activité de 3 à 6 mois fournie par l'employeur.

Format Formation : Présentiel

Contenu formation : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe

Durée - Dates : 35 heures réparties sur 5 journées du 6 au 10 juillet 2026

Lieu : Positiv Formation 44 - Agence Montoir - 103 rue Henri Gautier - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE - Tél : 02.40.42.07.28 -

Participant(s) : ANTIT Mohamed - DJELIL Amin - ROBIN Anthony (3 personnes)

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> Merci de demander à votre(s) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	Intérim Qualité	3	1 445.00 €	867.00 €	4 335.00 €
Total HT :					4 335.00 €
TVA :		867.00 €	TOTAL TTC :		5 202.00 €

Conditions de Paiement : Intérim Qualité - MONTOIR DE BRETAGNE : Règlement à réception de facture



Les détails de frais pédagogiques sont précisés dans les Conditions Générales de Ventes

En l'absence d'un accord de prise en charge de votre OPCO le dernier jour de la formation, l'entreprise sera redevable directement du règlement de la commande. Aucune modification ne sera possible passé ce délai.

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Il est établi en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à Positiv' Formation après signature.

En cas de dédit par l'entreprise avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, la société Positiv' Formation facture le somme suivante, correspondant aux frais engagés :

- moins de 20 jours avant sa réalisation : 30% du montant commandé est dû
- moins de 7 jours avant sa réalisation : 50% du montant commandé est dû
- Avant 7 jours : la totalité des frais est due

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au présent contrat. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 3 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée du contrat.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Rennes sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

- ☒ Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente ci-jointes.
- ☒ Je reconnais avoir reçu et m'engage à diffuser le Règlement Intérieur et le contenu de l'action de formation à chaque participant.
- ☒ Je reconnais avoir lu les pré-requis du stage et remplir les conditions exigées pour chaque candidat présenté.
- ☒ **Je certifie que chaque participant inscrit à cette formation a bénéficié d'une visite médicale d'aptitude au poste de travail, réalisée par le service de santé au travail, et que cette aptitude est compatible avec les exigences de la formation suivie.**
Cette déclaration est faite conformément aux articles R. 4323-56 et R. 4544-9 du Code du travail et à l'arrêté du 26 septembre 2025, relatifs à l'absence de contre-indication médicale à la conduite d'équipements ou à la réalisation d'opérations à risques.

Fait à ORGERES, le 18 juin 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

Pour Intérim Qualité SARL

GROUPE IP
230 Rue Pierre Duhem
13290 AIX-EN-PROVENCE
SARL au Capital de 533 450 €
RCS AIX 512 839 002

Pour Positiv' Formation

Cédric HACHEZ

Co-Directeur Général

POSITIV FORMATION
Z.A. de l'Herminière
9 rue de l'Épine
35230 ORGERES
Tél. 02 99 42 57 46 - Fax : 02 99 42 52 96
Siret 488 251 281 00033 - APE 8559 A